

Le 6 décembre 2006 ECO C

Conférence des présidents  
du Grand Conseil  
Postgasse 68  
3000 Berne 8

2160



### **Stratégie de croissance et stratégie de promotion différenciée de l'espace rural: examen préalable du rapport de controlling**

Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Mesdames, Messieurs,

Par le rapport sur le développement de la stratégie de croissance, le Conseil-exécutif a mis en évidence en février 2004 la manière dont il entend renforcer la croissance économique. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport en juin 2004. Le compte-rendu au Grand Conseil sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la **stratégie de croissance** se fait tous les deux ans – la première fois sera lors de la session de juin 2007.

La **stratégie de promotion différenciée de l'espace rural** fait partie de la stratégie de croissance. La promotion de l'espace rural est réalisée d'après le principe visant à « développer les potentiels et les atouts », principe également formulé dans la stratégie de croissance du 11 février 2004. Lors de la session extraordinaire consacrée au « renforcement de la croissance économique du canton de Berne » en février 2006, le Grand Conseil a pris acte de ce rapport en exprimant son approbation. Il a demandé, dans une déclaration de planification, que le controlling de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural soit coordonné avec celui de la stratégie de croissance. La procédure adoptée tient compte de ladite déclaration de planification.

En vertu de l'article 22 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de haute surveillance procède à un examen préalable des rapports présentés par le Conseil-exécutif concernant les différents aspects de la planification. Dans le cas présent, le Conseil-exécutif propose à la Commission de haute surveillance d'instituer une commission spéciale, comme celle mise sur pied en 2004 pour l'orientation tactique de la stratégie de croissance, et dont l'efficacité a été prouvée. Une commission spéciale garantit que les membres du Grand Conseil qui se penchent spécialement sur la politique de croissance puissent faire valoir leurs arguments suffisamment tôt. Cela facilite l'examen préalable concret du controlling de la stratégie de croissance et de la

stratégie de promotion différenciée de l'espace rural, et favorise la formation d'une opinion approfondie des membres des partis et des groupes parlementaires sur le sujet. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a l'intention de permettre à toutes les personnes intéressées de participer à la commission.

La séance de commission est prévue à la date suivante:

**le mardi 24 avril 2007, de 9h00 à 17h00.**

**Date en réserve : le jeudi 26 avril 2007, de 9h00 à 12h00.**

Nous vous prions de bien vouloir accéder à la présente demande.

Avec nos salutations distinguées

Au nom du Conseil-exécutif

Le président: Luginbühl

Le chancelier: Nuspliger